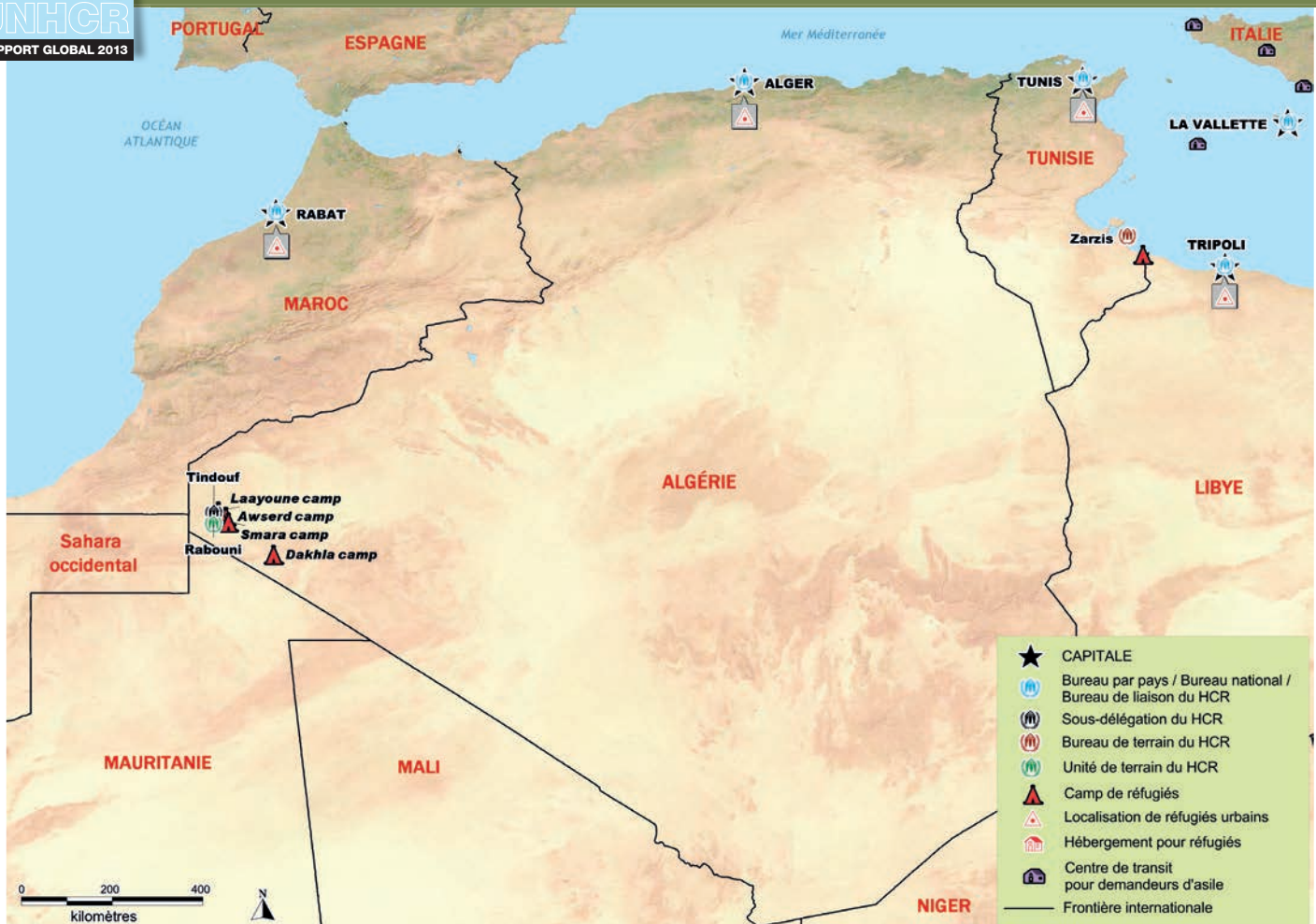


ALGÉRIE



Aperçu

Faits marquants

- Le HCR a fourni une protection et une aide de première nécessité aux réfugiés sahraouis dans les camps près de Tindouf. Le Gouvernement algérien estime leur nombre à 165 000. En attendant l'opération d'enregistrement, le programme du HCR est basé sur le chiffre prévisionnel de 90 000 réfugiés vulnérables dans les camps de Tindouf. En collaboration avec ses partenaires, le HCR a maintenu les niveaux antérieurs de services, notamment l'accès aux soins de santé, à l'eau potable, à l'assainissement, aux abris et à l'éducation.
- Les efforts visant à renforcer la résilience et l'autonomisation des réfugiés sahraouis se sont

poursuivis grâce à des ateliers de formation professionnelle, en particulier pour les femmes et les jeunes.

- Le HCR a assuré la protection des réfugiés et des demandeurs d'asile dans les zones urbaines et leur a apporté son soutien dans le domaine des abris, de la santé, de l'éducation et de l'assistance psychologique.
- Dans l'attente de l'adoption d'une loi sur les réfugiés et les migrations, le HCR a statué sur un nombre croissant de demandes d'asile, dans le cadre d'une procédure de détermination du statut de réfugié juste et efficace.
- Le HCR a enregistré plus de 900 Syriens demandeurs d'asile

Présence du HCR | 2013

Nombre de bureaux	2
Total personnel	58
Effectif international	12
Effectif national	41
Personnel JEA	2
VNU	3

en Algérie, surveillé leur situation et répondu à leurs besoins de protection.

- Les contributions du gouvernement algérien servent à combler les lacunes de l'aide humanitaire depuis plus de 39 ans. Les enfants réfugiés des camps près de Tindouf ont accès gratuitement aux écoles publiques jusqu'au niveau secondaire. Le gouvernement offre également l'accès gratuit à l'enseignement tertiaire ailleurs en Algérie à des centaines de réfugiés des camps.

Personnes relevant de la compétence du HCR

Les principales populations relevant de la compétence du HCR en Algérie étaient les suivantes : 90 000 réfugiés sahraouis dans les camps situés près de Tindouf dans le sud-ouest de l'Algérie ; 140 réfugiés

urbains et plus de 1 800 demandeurs d'asile, originaires principalement des pays d'Afrique sub-saharienne, ainsi qu'un nombre croissant de Syriens ayant contacté le HCR pour demander une protection internationale.

Type de population	Origine	Total	Nbre personnes assistées par le HCR	% femmes	% < 18 ans
Réfugiés*	Sahara occidentale	90 000	90 000	-	-
	Palestiniens	4 000	10	-	-
	Divers	130	130	39	34
Demandeurs d'asile	Rép. arabe syrienne	1 100	1 100	33	34
	Mali	290	290	6	6
	Palestiniens	180	180	32	28
	Divers	270	270	40	23
Total		95 970	91 980		

*Le Gouvernement algérien estime qu'il y a 165 000 réfugiés sahraouis dans les camps de Tindouf.

| Résultats en 2013 |

Réalisations et impact

Le tableau suivant contient des exemples d'objectifs et de cibles prévus pour les interventions dans le cadre du programme du HCR dans cette opération en 2013. De brefs commentaires sur les résultats de fin d'année

et l'impact sur les personnes relevant de la compétence du HCR sont indiqués, notamment les raisons pour lesquelles les cibles n'ont pu être atteintes dans certains cas.

Activités en 2013	Personnes relevant de la compétence du HCR	Cible globale en 2013	Résultat fin 2013
PROCESSUS DE PROTECTION ET DOCUMENTS ADÉQUATS			
Amélioration de l'accès aux procédures de détermination du statut et de leur qualité			
Résultats/impact : En l'absence de procédure nationale de détermination du statut de réfugié (DSR), le HCR traite toutes les demandes d'asile. Le HCR a réduit le retard dans le traitement des décisions d'enregistrement et de DSR en première instance, parvenant à une augmentation de 75% du nombre de décisions de DSR en 2013 par rapport à 2012.			
Écarts : Il faut davantage de personnel pour mener la DSR et procéder à l'enregistrement immédiat dès l'arrivée.			
Nombre moyen de jours entre l'entretien de première instance et la notification de la décision de première instance	Réfugiés et demandeurs d'asile en zones urbaines	45 jours	3 jours
Procédure de détermination de statut mise en œuvre par le HCR (oui/non)	Réfugiés et demandeurs d'asile en zones urbaines	Oui	Oui
BESOINS DE BASE ET SERVICES ESSENTIELS			
Abris et infrastructures construits, améliorés et entretenus			
Résultats/impact : Les réfugiés et les demandeurs d'asile qui arrivent dans les zones urbaines possèdent généralement peu de ressources financières et ne peuvent pas avoir accès au marché du travail formel en raison des restrictions à l'emploi des étrangers. Comme les personnes qui hébergent des étrangers sans papiers peuvent se voir infliger des sanctions pénales, les propriétaires sont réticents à louer leurs biens à des demandeurs d'asile et à des réfugiés, et l'accès à l'hébergement est donc difficile.			
Grâce aux activités d'hébergement du HCR, 120 réfugiés (93 % de la population réfugiée à Alger) et 10 enfants non accompagnés et séparés ont été hébergés dans des habitations convenables.			
Écarts : Faute de ressources financières suffisantes, le HCR n'a pas pu fournir d'hébergement à 25 réfugiés urbains en 2013.			
Pourcentage de ménages vivant dans des habitations adéquates	Réfugiés et demandeurs d'asile en zones urbaines	100 %	93 %
Nombre de personnes relevant de la compétence du HCR bénéficiant d'un soutien pour l'hébergement	Réfugiés et demandeurs d'asile en zones urbaines	300	120

Activités en 2013	Personnes relevant de la compétence du HCR	Cible globale en 2013	Résultat fin 2013
SÉCURITÉ FACE À LA VIOLENCE ET À L'EXPLOITATION			
Protection des enfants renforcée			
<p>Résultats/impact : Le HCR a enregistré 76 enfants non accompagnés et séparés au cours de l'année 2013 et a procédé à la détermination de l'intérêt supérieur de l'enfant pour chacun d'eux.</p> <p>Écarts : Le HCR et ses partenaires ont élaboré des procédures spécifiques de détermination de l'intérêt supérieur de l'enfant qui seront appliquées en 2014. Le HCR impliquera les autorités algériennes dans la mise en œuvre des décisions relatives à la détermination de l'intérêt supérieur et demandera le soutien du <i>Bureau Algérien pour les Réfugiés et les Apatrides</i> afin d'identifier les structures capables de protéger et d'assister les enfants non accompagnés et séparés ayant besoin d'une protection internationale.</p>			
Pourcentage d'enfants non accompagnés et séparés pour lesquels une procédure de détermination de l'intérêt supérieur a été lancée ou terminée	Réfugiés et demandeurs d'asile en zones urbaines	100 %	100 %
Nombre d'enfants non accompagnés et séparés identifiés	Réfugiés et demandeurs d'asile en zones urbaines	76	76
BESOINS DE BASE ET SERVICES ESSENTIELS			
Approvisionnement en eau potable accru ou maintenu			
<p>Résultats/impact : En 2013, le HCR et ses partenaires ont approvisionné tous les réfugiés dans les camps en eau potable, assuré la maintenance du réseau hydraulique, fourni des réservoirs à eau familiaux à certains ménages réfugiés, soutenu des laboratoires de qualité de l'eau en fournissant des réactifs et offert des mesures incitatives et des activités de renforcement des capacités au personnel. Deux camions citernes vieillissants ont été remplacés.</p> <p>Écarts : Afin de répondre aux normes internationales en matière d'approvisionnement en eau, 4 réservoirs à eau supplémentaires et 3 trous de sonde doivent être forés. Ces activités n'ont pas été réalisées en 2013 en raison de contraintes financières.</p>			
Nombre moyen de litres d'eau disponibles par personne et par jour	Réfugiés originaires du Sahara occidental	20	16
Nombre de puits forés	Réfugiés originaires du Sahara occidental	3	0
État de santé de la population amélioré			
<p>Résultats/impact : Le HCR et ses partenaires ont satisfait 100 % des besoins de santé primaire et 80 % des besoins de soins de santé secondaire et tertiaire des réfugiés dans les camps, en fournissant des laboratoires, des équipements, des services de santé dentaire, des mesures incitatives pour le personnel médical et une formation aux soins à 80 femmes.</p> <p>Écarts : Le budget limité n'a pas permis le renouvellement de l'équipement médical obsolète acquis il y a plus de 15 ans.</p>			
Pourcentage de personnes relevant de la compétence du HCR ayant accès aux soins de santé primaire	Réfugiés originaires du Sahara occidental	100 %	100 %
Nombre de formations à la santé réalisées en collaboration avec le ministère de la Santé ou d'autres partenaires externes pour le personnel de santé	Réfugiés originaires du Sahara occidental	4	4
Sécurité alimentaire améliorée			
<p>Résultats/impact : Le PAM a assuré un apport alimentaire général de 2 048 Kcal en moyenne, par personne et par jour. En collaboration avec le PAM, le HCR a distribué 650 tonnes métriques de produits frais et 64 tonnes métriques de levure déshydratée.</p> <p>Écarts : Les réfugiés sont préoccupés par leur régime alimentaire limité, car l'absence de variété des produits a conduit à des problèmes de nutrition, notamment anémie et malnutrition chronique. Des produits frais ont été distribués, mais seulement occasionnellement (comme pendant le Ramadan). Des financements supplémentaires sont nécessaires pour améliorer la distribution d'aide alimentaire nutritive aux réfugiés.</p>			
Proportion dans laquelle l'aide alimentaire est distribuée de manière adéquate	Réfugiés originaires du Sahara occidental	100 %	90 %
Nombre de distributions d'aide alimentaire auxquelles le HCR a participé	Réfugiés originaires du Sahara occidental	12	12
La population vit dans des conditions sanitaires et d'hygiène satisfaisantes			
<p>Résultats/impact : Des kits d'hygiène ont été distribués à toutes les femmes et jeunes filles en âge de procréer.</p> <p>Un atelier de fabrication de savons ouvert au premier semestre 2013 a démarré son activité en juillet 2013. En décembre 2013, l'usine avait fabriqué 34 000 savonnettes. Plus de 28 000 savonnettes ont été distribuées dans des structures publiques (écoles, hôpitaux, espaces collectifs) par l'intermédiaire des autorités chargées de la santé, de l'éducation et des affaires sociales dans les camps.</p> <p>Le HCR et ses partenaires ont également soutenu une usine de fabrication d'eau de Javel et distribué l'équivalent de douze mois de consommation d'eau de Javel à des structures publiques (hôpitaux, dispensaires et installations hydrauliques).</p> <p>Écarts : Seuls 10 petits camions de ramassage des déchets sont opérationnels et 7 nouveaux camions plus grands sont donc nécessaires pour satisfaire les exigences de ramassage des déchets. Cela n'a pas été possible en 2013 en raison de contraintes financières.</p>			
Pourcentage de femmes disposant de produits hygiéniques	Réfugiés originaires du Sahara occidental	100 %	100 %

Activités en 2013	Personnes relevant de la compétence du HCR	Cible globale en 2013	Résultat fin 2013
ENVIRONNEMENT DE PROTECTION FAVORABLE			
Institutions et pratiques administratives développées et renforcées			
<p>Résultats/impact : Le HCR a effectué un suivi de la protection et des activités de renforcement des capacités des autorités administratives dans les camps. Il a également soutenu les institutions légales en fournissant des équipements, des mesures incitatives pour le personnel et des formations dans le domaine des technologies de l'information et de la gestion des prisons. Le HCR a soutenu la création d'une imprimerie en 2013 pour assurer la continuité dans la délivrance des documents d'identité.</p> <p>Écarts : En raison de contraintes budgétaires, 60 chefs religieux n'ont pas participé aux formations, malgré leur rôle de médiation important au sein de la société sahraouie. Pour des raisons financières, deux tribunaux n'ont pas pu être rénovés et des formations n'ont pas pu être dispensées auprès de la police, des juges et des avocats.</p>			
Mesure dans laquelle la pratique administrative assure une protection effective	Réfugiés originaires du Sahara occidental	100 %	90 %
Nombre d'événements, d'ateliers et de séminaires organisés	Réfugiés originaires du Sahara occidental	5	2

Partenaires

Partenaires d'exécution

ONG :

Enfants Réfugiés du Monde - Pays de la Loire, *Movement for Peace, Disarmament and Liberty*, *Solidaridad Internacional Andalucía*, Triangle Génération Humanitaire

Autres :

Association des Femmes Algériennes pour le Développement, Association Nationale d'Information et de Communication en Milieu de Jeunes, Caritas Algérie, Croissant-Rouge algérien, Croix-Rouge espagnole, Réseau Algérien pour la Défense des Droits de l'Enfant

Partenaires opérationnels

Organismes gouvernementaux :

Bureau Algérien pour les Réfugiés et les Apatrides (BAPRA) du ministère des Affaires étrangères, Direction Générale pour les affaires politiques et la sécurité internationale

ONG :

Asociación de Trabajadores y Técnicos sin Fronteras, Association d'Information et de Communication pour la Solidarité, *Comitato Internazionale per lo Sviluppo dei Popoli*, Comité international de la Croix-Rouge/Croissant-Rouge, Comité international de Secours, Ingénieurs sans Frontières, *Instituto de Estudios sobre Desarrollo y Cooperación Internacional*, Medico International – Allemagne, *Medicos del Mundo* – Espagne, Oxfam – Belgique, Société du Croissant-Rouge sahraoui

Autres :

Agencia Española de Cooperación Internacional para el Desarrollo (AECID), Commission nationale algérienne pour la protection et la promotion des droits de l'homme, Conseil italien pour les réfugiés, *International Centre for Migration Policy Development*, Union Européenne (ECHO), Union italienne des juristes pour la défense des droits de l'homme

Évaluation des résultats

L'opération a continué de subir des restrictions en raison de contraintes de sécurité qui ont limité la capacité du HCR et de ses partenaires de fournir de l'aide et d'effectuer un suivi de la protection.

L'opération du HCR dans les camps près de Tindouf a été affectée par une diminution importante de l'aide des donateurs bilatéraux en 2013, liée à la crise économique mondiale actuelle. Le HCR a néanmoins poursuivi ses activités en faveur du bien-être des réfugiés sahraouis dans les camps près de Tindouf en fournissant une protection, un soutien dans divers secteurs et une aide de première nécessité.

Concernant les réfugiés et les demandeurs d'asile urbains, le HCR a réduit son retard en matière de DSR, passant de 1 500 dossiers à près de 250. Il a accéléré l'enregistrement des Syriens afin de réduire les délais d'attente et a continué de plaider pour l'adopter d'une législation dans le domaine des réfugiés.

Le HCR a apporté un soutien en matière de soins de santé, d'éducation et d'hébergement aux réfugiés et demandeurs d'asile dans les zones urbaines par l'intermédiaire des systèmes nationaux et fourni une assistance ciblée aux personnes ayant des besoins spécifiques. Le HCR a également fourni des couvertures, des matelas, des vêtements chauds et des systèmes de chauffage pendant l'hiver aux familles de réfugiés urbains vulnérables.

Le HCR a initié des projets destinés à renforcer l'autonomisation et à développer des activités portant sur la résilience communautaire pour les réfugiés dans les camps près de Tindouf, l'accent étant mis sur les projets de développement humain, en particulier pour les jeunes, notamment par la formation professionnelle et le développement des opportunités d'emploi.

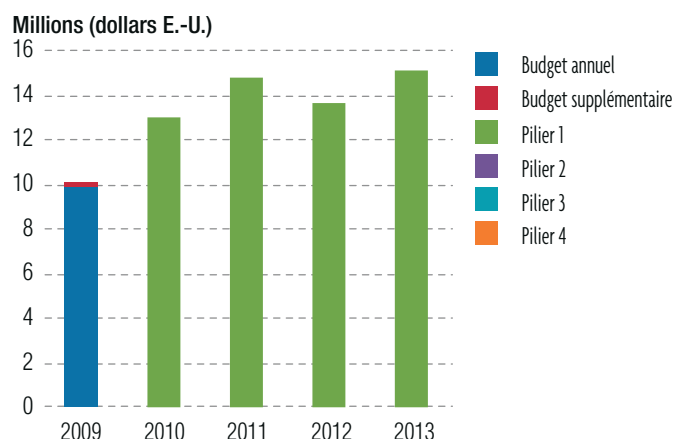
Coopération avec les partenaires

Le HCR a coopéré avec le gouvernement, les agences des Nations Unies, les ONG locales et internationales pour fournir abris, vivres, soins de santé, aliments nutritifs, eau, assainissement, éducation et sécurité aux réfugiés sahraouis dans les camps près de Tindouf. Des réunions de coordination ont eu lieu régulièrement avec les partenaires pour assurer une réponse harmonisée. Le HCR a effectué des briefings auprès des donateurs conjointement avec ses partenaires afin de mobiliser des ressources pour cette opération de réfugiés prolongée. Le HCR a coopéré étroitement avec le PAM pour le suivi de la distribution alimentaire et avec l'UNICEF dans les domaines de l'éducation, de la santé et des activités destinées aux jeunes dans les camps. Il a également mené une collaboration étroite avec Oxfam pour fournir des abris aux réfugiés et assurer la sécurité alimentaire. A Alger, le HCR a coopéré avec les autorités nationales et les ONG locales pour protéger et assister les réfugiés et les demandeurs d'asile urbains, en leur apportant un soutien juridique ainsi que des soins de santé, une éducation et des hébergements.

Informations financières

Dépenses en Algérie | 2009-2013

Les besoins financiers pour l'opération du HCR en Algérie s'élevaient à 28,2 millions de dollars E.-U. en 2013, soit une augmentation de 10 pour cent par rapport à 2012. Les contributions reçues ont permis de couvrir les dépenses à hauteur de 15,1 millions de dollars E.-U., laissant plus de 46 pour cent des besoins insatisfaits. Les lacunes qui en résultent dans les activités en matière d'assistance et de protection touchent en particulier les réfugiés sahraouis dans les camps près de Tindouf. Le HCR a organisé des missions et des briefings auprès des donateurs pour les sensibiliser à cette situation prolongée afin de maintenir des services essentiels dans les domaines de l'eau, de l'assainissement, de l'hygiène, de la santé, des abris, de l'éducation, de l'autosuffisance et de la sécurité.



Budget, revenus et dépenses en Algérie | dollars E.-U.

Opération	PILIER 1 Programme pour les réfugiés	Total
BUDGET FINAL	28 170 158	28 170 158

Revenus issus des contributions ¹	8 144 300	8 144 300
Autres fonds disponibles / transferts	6 944 247	6 944 247
Total des fonds disponibles	15 088 547	15 088 547

DÉPENSES PAR OBJECTIF

Environnement de protection favorable

Droit et politique générale	45 144	45 144
Institutions administratives et pratiques	324 589	324 589
Accès à l'assistance juridique et recours	53 748	53 748
Sous-total	423 481	423 481

Processus de protection et documents adéquats

Conditions d'accueil	159	159
Procédures de détermination du statut	48 712	48 712
Sous-total	48 872	48 872

Sécurité face à la violence et à l'exploitation

Violences fondées sur l'appartenance sexuelle (prévention et réponse)	393 396	393 396
Liberté de mouvement et réduction des risques de détention	122 255	122 255
Protection des enfants	40 751	40 751
Sous-total	556 403	556 403

Opération	PILIER 1 Programme pour les réfugiés	Total
<i>Besoins de base et services essentiels</i>		
Santé	526 050	526 050
Santé procréative et services liés au VIH	59 423	59 423
Nutrition	298 374	298 374
Sécurité alimentaire	697 639	697 639
Eau	1 768 167	1 768 167
Assainissement et hygiène	596 027	596 027
Abris et infrastructure	811 715	811 715
Accès à l'énergie	492 291	492 291
Articles ménagers et articles de base	129 081	129 081
Services destinés aux groupes ayant des besoins spécifiques	419 082	419 082
Éducation	1 555 966	1 555 966
Sous-total	7 353 815	7 353 815
<i>Autonomisation et autogestion communautaires</i>		
Autosuffisance et moyens d'existence	364 300	364 300
Sous-total	364 300	364 300
<i>Solutions durables</i>		
Réinstallation	163 007	163 007
Sous-total	163 007	163 007
<i>Direction, coordination et partenariats</i>		
Coordination et partenariats	170 678	170 678
Relations avec les donateurs et mobilisation des ressources	212 221	212 221
Sous-total	382 899	382 899
<i>Appui à la logistique et aux opérations</i>		
Logistique et chaîne d'approvisionnement	1 219 891	1 219 891
Gestion des opérations, coordination et appui	1 227 932	1 227 932
Sous-total	2 447 823	2 447 823
Solde des versements aux partenaires d'exécution	3 347 948	3 347 948
Total	15 088 547	15 088 547

¹ Les revenus issus des contributions incluent des coûts d'appui indirect prélevés sur les contributions pour les piliers 3 et 4, les budgets supplémentaires et la réserve pour les "Activités nouvelles ou additionnelles - liées au Mandat". Les contributions affectées à tous les piliers sont incluses dans le Pilier 1.